

## Tract aux personnels

UFE CFDT  
30, passage de l'Arche  
92055 PARIS Cedex  
Fax : 01 40 81 24 05  
E-mail : [cfdt.syndicat@i-carre.net](mailto:cfdt.syndicat@i-carre.net)  
Site : [www.ufe-cfdt.org](http://www.ufe-cfdt.org)

## Réforme du ministère Décentralisation

### La CFDT dans l'action

La question du devenir des personnels et de nos services est plus que jamais posée, au regard des réorganisations en cours, des transferts de personnels et de l'accélération des suppressions d'emplois à l'Equipement.

**La CFDT partage avec les autres organisations de nombreux constats :**

- toutes les garanties ne sont pas apportées concernant le statut et la rémunération des personnels transférés au département ;
- l'engagement du ministre « aucun agent n'en sera de sa poche » n'a pas reçu d'engagement concret ;
- le risque de mobilité imposée existe : des mutations dans l'intérêt du service peuvent intervenir ou interviendront ;
- la réduction programmée de nos implantations territoriales fragilise les territoires et éloigne nos services du citoyen ;
- la réduction massive d'emplois confirme le désengagement important de l'Etat.

**Mais il n'est pas question pour la CFDT d'entraîner les personnels sur des combats perdus d'avance** : ne nous y trompons pas ! les réformes vont s'appliquer, la loi du 13 août 2004 prévoit le transfert total des services et des personnels en charge des compétences routières départementales, les décrets organisant les transferts des routes nationales d'intérêt local sont publiés au Journal Officiel du 6 décembre 2005 et les préfets ont eu pour instruction de publier les arrêtés de transferts des routes nationales avant le 30 décembre 2005.

Si de nombreuses inquiétudes ne sont toujours pas levées sur l'emploi des agents, leur statut, leur rémunération, leur carrière, leur retraite, leurs conditions de vie personnelle et familiale, de travail, leurs droits sociaux, ne confondons pas tout et ne faisons pas de la fonction publique territoriale une fonction publique de seconde zone !

C'est pourquoi, la CFDT revendique, depuis septembre 2004, un cadrage national pour donner des garanties fortes aux personnels sur les mesures d'accompagnement de l'ensemble des réformes et réorganisations.

## Un cadrage national s'impose

Le calendrier sur le pré-positionnement des personnels a été repoussé de 4 mois. il faut mettre à profit ce délai supplémentaire, pour tous ensemble, dans l'unité la plus large exiger un cadrage national qui apporte aux agents les garanties collectives et individuelles sur :

- l'emploi : une garantie d'emploi pour les agents non titulaires et OPA,
- les revenus : une prise en charge permanente des surcoûts liés à la mobilité volontaire ainsi que le maintien individuel des revenus,
- la mobilité et les transferts : un appel au volontariat, la CFDT refuse les mutations ou les transferts imposés,
- le maintien de l'ensemble des droits dont nous disposons à l'Etat pour une bonne intégration dans la fonction publique territoriale
- la mise en place d'organisation garantissant le service apporté au public.

Au CTPM du 15 décembre 2005, le secrétaire Général du Ministère a annoncé l'ouverture de discussions avec les organisations syndicales sur des garanties nationales. Le niveau de ces garanties dépendra de l'action des personnels.

**C'est sur ces bases que la CFDT appelle à l'unité d'action, le 24 janvier 2005. Elle invite les équipes syndicales CFDT à réunir les personnels partout où c'est possible en intersyndicale et à prendre toutes initiatives jusqu'à la grève.**

**Il s'agit, par ces actions, d'obtenir de notre administration les engagements écrits pour donner aux personnels les garanties revendiquées.**

**Signez et faites signer la pétition pour un cadrage national**